



UNION POSTALE UNIVERSELLE

Bureau international

---

**Liste des codes  
du Système harmonisé  
appliqués aux envois  
fréquemment expédiés par la poste**

---

BERNE 2005

---

## Liste des codes du S.H. appliqués aux envois fréquemment expédiés par la poste

### Poissons (chapitre 3)

0305.41 Saumons fumés

---

### Lait et produits de la laiterie; miel naturel (chapitre 4)

0402.10 Lait en poudre, teneur en matières grasses n'excédant pas 1%  
0402.29 Lait concentré additionné de sucre, teneur en matières grasses excédant 1.5%  
0402.99 Lait concentré additionné de sucre, teneur en matières grasses n'excédant pas 1.5%  
0406.10 Fromages frais  
0406.30 Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre  
0409.00 Miel naturel

---

### Plantes vivantes et produits de la floriculture (chapitre 6)

0601.10 Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif  
0602.10 Boutures non racinées et greffons  
0603.10 Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais  
0603.90 Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés

---

### Tubercules alimentaires (chapitre 7)

0709.52 Truffes, à l'état frais ou réfrigéré  
0709.60 Piments du genre *Capsicum* ou du genre *Pimenta*, à l'état frais ou réfrigéré

---

### Fruits comestibles (chapitre 8)

0801.22 Noix du Brésil sans coques  
0801.32 Noix de cajou sans coques  
0802.12 Amandes sans coques  
0802.22 Noisettes sans coques  
0802.50 Pistaches  
0804.10 Dattes, fraîches ou sèches  
0804.20 Figs, fraîches ou sèches  
0806.20 Raisins secs  
0813.50 Mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques

---

### Café, thé, maté et épices (chapitre 9)

Café torréfié:  
0901.21 – non décaféiné  
0901.22 – décaféiné  
0902.10 Thé vert (non fermenté) présenté en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg  
0902.30 Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg  
0905.00 Vanille  
0910.10 Gingembre  
0910.20 Safran  
0910.30 Curcuma  
0910.50 Curry

---

### Céréales (chapitre 10)

1006.30 Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé

---

## Liste des codes du S.H. appliqués aux envois fréquemment expédiés par la poste

### Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers; plantes industrielles ou médicinales; pailles et fourrages (chapitre 12)

- 1209.30 Graines de plantes herbacées utilisées principalement pour leurs fleurs
- 1209.91 Graines de légumes

### Préparations de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques (chapitre 16)

- 1601.00 Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits
- 1602.20 Foie gras d'oie et de canard
- 1604.30 Caviar et ses succédanés  
*Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés*
- 1605.10 Crabes
- 1605.20 Crevettes
- 1605.30 Homards

---

### Sucre et sucreries (chapitre 17)

- Sucres bruts sans addition d'aromatisants ou de colorants:
- 1701.11 – de canne
- 1701.12 – de betterave
- 1704.10 Gommages à mâcher (chewing-gum), même enrobées de sucre

---

### Cacao et ses préparations (chapitre 18)

- 1806.10 Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants  
Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao présentés en tablettes, barres ou bâtons:
- 1806.31 – fourrés
- 1806.32 – non fourrés
- 1806.90 Pralinés

---

### Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisseries (chapitre 19)

- 1901.10 Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail
- 1902.11 Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées, contenant des œufs
- 1902.20 Pâtes alimentaires farcies (y compris lasagnes), même cuites ou autrement préparées
- 1904.10 Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage (corn flakes, par exemple)
- 1904.20 Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales non grillés et de flocons de céréales grillés ou de céréales soufflées (muesli, par exemple)
- 1905.20 Pain d'épices
- 1905.31 Biscuits additionnés d'édulcorants
- 1905.32 Gaufres et gaufrettes

---

### Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes (chapitre 20)

- Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants:
- 2007.10 – préparations homogénéisées de fruits, conditionnées comme aliments pour enfants en récipients d'un contenu n'excédant pas 250 g
- 2007.91 – agrumes
- 2009.12 Jus d'orange non congelé
- 2009.21 Jus de pamplemousse ou de pomelo
- 2009.41 Jus d'ananas
- 2009.50 Jus de tomate
- 2009.61 Jus de raisin (y compris les moûts de raisin)
- 2009.71 Jus de pomme
- 2009.90 Mélanges de jus

## Liste des codes du S.H. appliqués aux envois fréquemment expédiés par la poste

### Préparations alimentaires diverses (chapitre 21)

- 2101.11 Extraits, essences et concentrés de café
  - 2101.20 Extraits, essences et concentrés de thé
  - 2102.30 Poudres à lever préparées
  - 2104.10 Préparations pour soupes, potages ou bouillons
  - 2106.90 Compléments alimentaires (multivitamines/minéraux, 1 tablette journalière)
- 

### Boissons, liquides alcooliques et vinaigres (chapitre 22)

- 2203.00 Bières de malt
  - 2204.10 Vins mousseux, y compris le champagne
  - 2204.21 Autres vins; moûts de raisin dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l (vins rouge, blanc, rosé, etc.)
  - 2205.10 Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l
  - 2208.20 Eaux-de-vie de vin ou de marc de raisin (cognac, armagnac, brandy et grappa, par exemple)
  - 2208.30 Whiskies
  - 2208.40 Rhum et tafia
  - 2208.50 Gin et genièvre
  - 2208.60 Vodka
  - 2208.70 Liqueurs
- 

### Aliments préparés pour animaux (chapitre 23)

- 2309.10 Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail
- 

### Tabacs et succédanés de tabac fabriqués (chapitre 24)

- 2402.10 Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos, contenant du tabac
  - 2402.20 Cigarettes contenant du tabac
- 

### Produits chimiques organiques (chapitre 29)

- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés*
  - 2936.21 Vitamines A et leurs dérivés
  - 2936.22 Vitamine B<sub>1</sub> et ses dérivés
  - 2936.23 Vitamine B<sub>2</sub> et ses dérivés
  - 2936.24 Acide D- ou DL-pantothénique (vitamine B<sub>3</sub> ou vitamine B<sub>5</sub>) et ses dérivés
  - 2936.25 Vitamine B<sub>6</sub> et ses dérivés
  - 2936.26 Vitamine B<sub>12</sub> et ses dérivés
  - 2936.27 Vitamine C et ses dérivés
  - 2936.28 Vitamine E et ses dérivés
  - Hormones polypeptidiques, hormones protéiques et hormones glycoprotéiques, leurs dérivés et analogues structurels*
  - 2937.11 Somatotropine, ses dérivés et analogues structurels
  - 2937.12 Insuline et ses sels
  - Hormones stéroïdes, leurs dérivés et analogues structurels*
  - 2937.21 Cortisone, hydrocortisone, prednisone (déhydrocortisone) et prednisolone (déhydrohydrocortisone)
  - 2937.22 Dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes
  - 2937.23 Oestrogènes et progestogènes
  - Antibiotiques*
  - 2941.10 Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de ces produits
  - 2941.20 Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits
  - 2941.30 Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits
  - 2941.40 Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits
  - 2941.50 Erythromycine et ses dérivés; sels de ces produits
-

## Liste des codes du S.H. appliqués aux envois fréquemment expédiés par la poste

### Produits pharmaceutiques (chapitre 30)

- 3002.10 Antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologique
- 3002.20 Vaccins pour la médecine humaine
- 3002.30 Vaccins pour la médecine vétérinaire  
Médicaments constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail:
- 3004.10 – contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits
- 3004.20 – contenant d'autres antibiotiques
- 3004.31 – contenant de l'insuline
- 3004.32 – contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés et analogues structurels
- 3004.40 – contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni antibiotiques  
*Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires*
- 3005.10 Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive
- 3006.10 Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire
- 3006.20 Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins
- 3006.40 Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse
- 3006.50 Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence
- 3006.60 Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones
- 3006.70 Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux

---

### Extraits tannants ou tinctoriaux; tanins et leurs dérivés; pigments et autres matières colorantes; peintures et vernis; mastics; encres (chapitre 32)

- 3213.10 Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires, en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements similaires, en assortiments

---

### Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques (chapitre 33)

- 3303.00 Parfums et eaux de toilette
- 3304.10 Produits de maquillage pour les lèvres
- 3304.20 Produits de maquillage pour les yeux
- 3304.30 Préparations pour manucures ou pédicures
- 3305.10 Shampoings
- 3305.30 Laques pour cheveux
- 3306.10 Dentifrices
- 3307.10 Préparations pour le pré-rasage, le rasage ou l'après-rasage
- 3307.20 Désodorisants corporels et antisudoraux
- 3307.30 Sels parfumés et autres préparations pour bains

---

### Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, préparations lubrifiantes, cires artificielles, cires préparées, produits d'entretien, bougies (chapitre 34)

- 3401.11 Savons de toilette
- 3401.30 Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon
- 3405.10 Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir
- 3406.00 Bougies, chandelles, cierges et articles similaires
-

## Liste des codes du S.H. appliqués aux envois fréquemment expédiés par la poste

### Matières albuminoïdes; produits à base d'amidons ou de féculés modifiés; colles; enzymes (chapitre 35)

- 3506.10 Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg

---

### Produits photographiques ou cinématographiques (chapitre 37)

- 3702.31 Pellicules pour la photographie en couleurs (polychrome), non perforées  
3702.54 Pellicules pour la photographie en couleurs (polychrome), perforées

---

### Matières plastiques et ouvrages en ces matières (chapitre 39)

- 3924.10 Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine  
3926.10 Articles de bureau et articles scolaires  
3926.40 Statuettes et autres objets d'ornementation

---

### Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc (chapitre 40)

- 4014.10 Préservatifs  
4016.92 Gommages à effacer

---

### Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux (chapitre 42)

- 4201.00 Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles similaires), en toutes matières  
Sacs à main, même à bandoulière, y compris ceux sans poignée:  
4202.21 – à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni  
4202.22 – à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles  
Articles de poche ou de sac à main (portefeuilles, porte-monnaie, étuis à cigarettes et blagues à tabac, par exemple):  
4202.31 – à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni  
4202.32 – à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles  
*Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué*  
4203.21 Gants, mitaines et moufles spécialement conçus pour la pratique de sports  
4203.29 Gants, mitaines et moufles autres que pour la pratique de sports  
4203.30 Ceintures, ceinturons et baudriers

---

### Bois, charbon de bois et ouvrages en bois (chapitre 44)

- 4414.00 Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires  
4420.10 Statuettes et autres objets d'ornement, en bois  
4421.10 Cintres pour vêtements

---

### Liège et ouvrages en liège (chapitre 45)

- 4503.10 Bouchons

---

### Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton (chapitre 48)

- 4817.10 Enveloppes  
4817.20 Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance  
4817.30 Boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance  
4818.10 Papier hygiénique  
4818.20 Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains  
4818.30 Nappes et serviettes de table

## Liste des codes du S.H. appliqués aux envois fréquemment expédiés par la poste

- 4818.40 Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires  
4820.10 Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), blocs-mémoires, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages similaires  
4820.20 Cahiers
- 

### Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; textes manuscrits ou dactylographiés et plans (chapitre 49)

- 4901.91 Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules  
4901.99 Livres, brochures et imprimés similaires  
4903.00 Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants  
4910.00 Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller  
4911.10 Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires  
4911.91 Images, gravures et photographies
- 

### Soie (chapitre 50)

- 5006.00 Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail
- 

### Laine (chapitre 51)

- 5109.10 Fils de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail, contenant au moins 85% en poids de laine ou de poils fins
- 

### Coton (chapitre 52)

- 5204.20 Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail
- 

### Filaments synthétiques ou artificiels (chapitre 54)

- Fils à coudre de filaments synthétiques ou artificiels, même conditionnés pour la vente au détail:  
5401.10 – de filaments synthétiques (polyamides, polyesters, polyuréthanes, par exemple)  
5401.20 – de filaments artificiels (rayonne viscosse et acétate de cellulose, par exemple)
- 

### Fibres synthétiques ou artificielles discontinues (chapitre 55)

- Câbles de filaments synthétiques:  
5501.10 – de nylon ou d'autres polyamides  
5501.20 – de polyesters  
5501.30 – acryliques ou modacryliques  
Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail:  
5508.10 – de fibres synthétiques discontinues  
5508.20 – de fibres artificielles discontinues
- 

### Tapis (chapitre 57)

- 5701.10 Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés, même confectionnés, de laine ou de poils fins
- 

### Tissus spéciaux; surfaces textiles touffetées; dentelles; tapisseries; passementeries; broderies (chapitre 58)

- 5805.00 Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, par exemple), même confectionnées
-

## Liste des codes du S.H. appliqués aux envois fréquemment expédiés par la poste

### Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie (chapitre 61)

- Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets:
- 6105.10 – de coton (min. 50%)  
6105.20 – de fibres synthétiques ou artificielles (min. 50%)
- Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes:
- 6106.10 – de coton (min. 50%)  
6106.20 – de fibres synthétiques ou artificielles (min. 50%)  
*Slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets*
- Slips et caleçons:
- 6107.11 – de coton (min. 50%)  
6107.12 – de fibres synthétiques ou artificielles (min. 50%)
- Chemises de nuit et pyjamas:
- 6107.21 – de coton (min. 50%)  
6107.22 – de fibres synthétiques ou artificielles (min. 50%)  
*Combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes*
- Combinaisons ou fonds de robes et jupons:
- 6108.11 – de fibres synthétiques ou artificielles (min. 50%)  
6108.19 – d'autres matières textiles
- Slips et culottes:
- 6108.21 – de coton (min. 50%)  
6108.22 – de fibres synthétiques ou artificielles (min. 50%)
- Chemises de nuit et pyjamas:
- 6108.31 – de coton (min. 50%)  
6108.32 – de fibres synthétiques ou artificielles (min. 50%)
- T-shirts et maillots de corps, en bonneterie:
- 6109.10 – de coton (min. 50%)  
6109.90 – d'autres matières textiles
- Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie:
- 6110.11 – de laine (min. 50%)  
6110.12 – de chèvre de Cachemire (min. 50%)  
6110.20 – de coton (min. 50%)  
6110.30 – de fibres synthétiques ou artificielles (min. 50%)
- Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, pour bébés :
- 6111.10 – de laine ou de poils fins (min. 50%)  
6111.20 – de coton (min. 50%)  
6111.30 – de fibres synthétiques (min. 50%)
- Survêtements de sport (trainings):
- 6112.11 – de coton (min. 50%)  
6112.12 – de fibres synthétiques (min. 50%)
- Maillots, culottes et slips de bain pour hommes ou garçonnets:
- 6112.31 – de fibres synthétiques
- Maillots, culottes et slips de bain, pour femmes ou fillettes:
- 6112.41 – de fibres synthétiques
- Collants (bas-culottes):
- 6115.11 – de fibres synthétiques, moins de 67 décitex  
6115.12 – de fibres synthétiques, de 67 décitex ou plus  
6115.20 Bas et mi-bas de femmes
- Chaussettes:
- 6115.91 – de laine ou de poils fins (min. 50%)  
6115.92 – de coton (min. 50%)  
6115.93 – de fibres synthétiques (min. 50%)
- Gants, mitaines et mouffles, en bonneterie:
- 6116.10 – imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc  
6116.91 – de laine ou de poils fins (min. 50%)  
6116.92 – de coton (min. 50%)  
6116.93 – de fibres synthétiques (min. 50%)

**Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie (chapitre 62)**

*Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçonnets*

Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires:

- 6201.11 – de laine ou de poils fins (min. 50%)
- 6201.12 – de coton (min. 50%)
- 6201.13 – de fibres synthétiques ou artificielles (min. 50%)
- 6201.19 – d'autres matières textiles

Anoraks, blousons et articles similaires:

- 6201.91 – de laine ou de poils fins (min. 50%)
- 6201.92 – de coton (min. 50%)
- 6201.93 – de fibres synthétiques ou artificielles (min. 50%)
- 6201.99 – d'autres matières textiles

*Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes*

Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires:

- 6202.11 – de laine ou de poils fins (min. 50%)
- 6202.12 – de coton (min. 50%)
- 6202.13 – de fibres synthétiques (min. 50%)
- 6202.19 – d'autres matières textiles

Anoraks, blousons et articles similaires:

- 6202.91 – de laine ou de poils fins (min. 50%)
- 6202.92 – de coton (min. 50%)
- 6202.93 – de fibres synthétiques ou artificielles (min. 50%)
- 6202.99 – d'autres matières textiles

*Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour hommes ou garçonnets*

Costumes ou complets :

- 6203.11 – de laine ou de poils fins (min. 50%)
- 6203.12 – de fibres synthétiques (min. 50%)
- 6203.19 – de coton (min. 50%)

Vestons :

- 6203.31 – de laine ou de poils fins (min. 50%)
- 6203.32 – de coton (min. 50%)
- 6203.33 – de fibres synthétiques (min. 50%)

Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts:

- 6203.41 – de laine ou de poils fins (min. 50%)
- 6203.42 – de coton (min. 50%)
- 6203.43 – de fibres synthétiques (min. 50%)
- 6203.49 – d'autres matières textiles

*Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour femmes ou fillettes*

Costumes tailleurs :

- 6204.11 – de laine ou de poils fins (min. 50%)
- 6204.12 – de coton (min. 50%)
- 6204.13 – de fibres synthétiques (min. 50%)

Vestes :

- 6204.31 – de laine ou de poils fins (min. 50%)
- 6204.32 – de coton (min. 50%)
- 6204.33 – de fibres synthétiques (min. 50%)

Robes :

- 6204.41 – de laine ou de poils fins (min. 50%)
- 6204.42 – de coton (min. 50%)
- 6204.43 – de fibres synthétiques (min. 50%)
- 6204.44 – de fibres artificielles (min. 50%)

Jupes et jupes-culottes :

- 6204.51 – de laine ou de poils fins (min. 50%)
- 6204.52 – de coton (min. 50%)
- 6204.53 – de fibres synthétiques (min. 50%)

Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts:

- 6204.61 – de laine ou de poils fins (min. 50%)
- 6204.62 – de coton (min. 50%)
- 6204.63 – de fibres synthétiques (min. 50%)

## Liste des codes du S.H. appliqués aux envois fréquemment expédiés par la poste

*Soutiens-gorge, gaines, corsets, bretelles, jarretelles, jarrettières et articles similaires et leurs parties, même en bonneterie*

- 6212.10 Soutiens-gorge et bustiers
- 6212.20 Gainés et gainés-culottes
- 6212.30 Combinés
- Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires :
- 6214.10 – de soie ou de déchets de soie
- 6214.20 – de laine ou de poils fins (min. 50%)
- 6214.30 – de fibres synthétiques (min. 50%)
- 6214.40 – de fibres artificielles (min. 50%)
- Cravates, nœuds papillons et foulards cravates :
- 6215.10 – de soie ou de déchets de soie
- 6215.20 – de fibres synthétiques ou artificielles

---

### Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperie et chiffons (chapitre 63)

- 6302.10 Linge de lit en bonneterie
- 6302.40 Linge de table en bonneterie
- 6302.60 Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton

---

### Chaussures, guêtres et articles analogues; parties de ces objets (chapitre 64)

- Chaussures:
- 6403.59 – à semelles extérieures et dessus en cuir naturel
  - 6403.99 – à semelles extérieures en caoutchouc ou matière plastique et dessus en cuir naturel
  - 6404.11 Chaussures de sport; chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires
- Chaussures:
- 6404.19 – à semelles extérieures en caoutchouc ou matière plastique et dessus en matières textiles
  - 6404.20 – à semelles extérieures en cuir naturel et dessus en matières textiles

---

### Produits céramiques (chapitre 69)

- 6911.10 Articles pour le service de la table ou de la cuisine
- 6913.10 Statuettes et autres objets d'ornementation en porcelaine

---

### Verre et ouvrages en verre (chapitre 70)

- 7013.21 Verres à boire en cristal au plomb

---

### Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie (chapitre 71)

- 7101.10 Perles fines
- Perles de culture:
- 7101.21 – brutes
- 7101.22 – travaillées
- Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis*
- Industriels:
- 7102.21 – bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés
- Non industriels:
- 7102.31 – bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés
- Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport:
- 7103.10 – brutes ou simplement sciées ou dégrossies
- Autrement travaillées:
- 7103.91 – rubis, saphirs et émeraudes
- Pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillées ou assorties mais non enfilées ni montées ni serties; pierres synthétiques ou reconstituées non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport:
- 7104.10 – quartz piézo-électrique
- 7117.19 Bijouterie de fantaisie en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés

**Ouvrages en fonte, fer ou acier (chapitre 73)**

- 7319.10 Aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder  
7319.20 Epingles de sûreté

**Outils et outillage, articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs; parties de ces articles, en métaux communs (chapitre 82)**

- Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main*
- 8203.10 Limes, râpes et outils similaires  
8203.20 Pinces (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires  
*Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques); douilles de serrage interchangeables, même avec manches*  
Clés de serrage à main:  
8204.11 – à ouverture fixe  
8204.12 – à ouverture variable  
*Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs*
- 8205.10 Outils de perçage, de filetage ou de taraudage  
8205.20 Marteaux  
8205.30 Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois  
8205.40 Tournevis  
Autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers):  
8205.51 – d'économie domestique  
*Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils (à emboutir, à estamper, à poinçonner, à tarauder, à fileter, à percer, à aléser, à brocher, à fraiser, à tourner, à visser, par exemple), y compris les filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux*
- 8207.20 Filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux  
8207.30 Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner  
8207.40 Outils à tarauder ou à fileter  
8207.50 Outils à percer  
8207.60 Outils à aléser ou à brocher  
8207.70 Outils à fraiser  
Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques :  
8208.10 – pour le travail des métaux  
8208.20 – pour le travail du bois  
8208.30 – pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire  
*Couteaux (autres que ceux du n° 82.08) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes, et leurs lames*
- 8211.91 Couteaux de table à lame fixe  
8211.93 Couteaux autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes  
8212.20 Lames de rasoirs de sûreté  
8214.10 Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames  
8214.20 Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)  
Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires :  
8215.10 – assortiments contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné  
8215.20 – autres assortiments (en acier inoxydable, par exemple)  
8215.91 – autres assortiments argentés, dorés ou platinés

**Ouvrages divers en métaux communs (chapitre 83)**

- 8301.10 Cadenas  
8301.30 Serrures des types utilisés pour meubles  
8301.50 Fermeurs et montures -fermeurs comportant une serrure  
8301.70 Clefs présentées isolément  
8302.10 Charnières de tous genres (y compris les paumelles et pentures)  
8302.20 Roulettes  
*Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attaché-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets similaires de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballeurs, par exemple), en métaux communs*
- 8305.10 Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs  
8305.20 Agrafes présentées en barrettes  
8306.21 Statuettes et autres objets d'ornement, argentés, dorés ou platinés  
8306.29 Statuettes et autres objets d'ornement en métaux communs  
8306.30 Cadres pour photographies, gravures ou similaires; miroirs

## Liste des codes du S.H. appliqués aux envois fréquemment expédiés par la poste

*Fermeurs, montures-fermeurs, boucles, boucles-fermeurs, agrafes, crochets, œillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs*

- 8308.10 Agrafes, crochets et œillets  
8308.20 Rivets tubulaires ou à tige fendue

---

### Appareils électroniques (chapitre 84)

- 8470.10 Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations  
8471.30 Machines automatiques de traitement de l'information numériques, portatives, d'un poids n'excédant pas 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran  
8473.30 Parties et accessoires des machines du code 8471.30

---

### Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils (chapitre 85)

- Piles et batteries de piles électriques :
- 8506.10 – au bioxyde de manganèse  
8506.30 – à l'oxyde de mercure  
8506.40 – à l'oxyde d'argent  
8506.50 – au lithium  
8506.60 – à l'air-zinc
- 8510.10 Rasoirs  
8510.20 Tondeuses  
8510.30 Appareils à épiler
- 8513.10 Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie  
8516.31 Sèche-cheveux  
8518.30 Casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone  
8519.92 Lecteurs de cassettes de poche  
8519.99 Lecteurs de disques compacts (lecteurs de CD)  
8520.90 Baladeurs MP3
- Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser:
- 8524.32 – pour la reproduction du son uniquement (CD)  
8524.39 – pour la reproduction du son et de l'image (DVD)
- 8525.20 Téléphones portables  
8525.40 Appareils de prise de vues fixes vidéo et autres caméscopes; appareils photographiques numériques  
8527.12 Radiocassettes de poche  
8534.00 Circuits imprimés
- Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge:
- 8539.21 – halogènes, au tungstène  
8539.22 – autres, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V
- Circuits intégrés et micro-assemblages électroniques*
- 8542.10 Cartes munies d'un circuit intégré électronique («cartes intelligentes »)  
8542.70 Micro-assemblages électroniques

---

### Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires (chapitre 87)

- Parties et accessoires de véhicules automobiles*
- 8708.21 Ceintures de sécurité  
8708.31 Garnitures de freins montées  
8708.80 Amortisseurs de suspension  
8708.94 Volants  
8708.99 Autres parties et accessoires de véhicules automobiles  
8714.99 Parties et accessoires de cycles, de motocycles, de fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides
-

## Liste des codes du S.H. appliqués aux envois fréquemment expédiés par la poste

### Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision; instruments et appareils medico-chirurgicaux; parties et accessoires de ces instruments ou appareils (chapitre 90)

- 9001.10 Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques
- 9001.30 Verres de contact
- 9001.40 Verres de lunetterie en verre
- 9001.50 Verres de lunetterie en autres matières
- 9002.11 Objectifs pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction
- 9002.20 Filtres  
Montures de lunettes:
- 9003.11 – en matières plastiques
- 9003.19 – en autres matières
- 9004.10 Lunettes solaires
- 9004.90 Lunettes autres que solaires
- 9005.10 Jumelles
- 9006.51 Appareils photographiques à visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm
- 9006.61 Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits «flashes électroniques»)
- 9007.11 Caméras pour films d'une largeur inférieure à 16 mm ou pour films double-8 mm  
*Articles et appareils de prothèse dentaire*
- 9021.21 Dents artificielles
- 9021.40 Appareils pour faciliter l'audition aux sourds
- 9021.50 Stimulateurs cardiaques

---

### Horlogerie (chapitre 91)

- Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux*  
Montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps:
- 9101.11 – à affichage mécanique seulement
  - 9101.12 – à affichage optoélectronique seulement
- Autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps:
- 9101.21 – à remontage automatique
- Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), autres que celles avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux*  
Montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps:
- 9102.11 – à affichage mécanique seulement
  - 9102.12 – à affichage optoélectronique seulement
- Autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps:
- 9102.21 – A remontage automatique
- 9103.10 Réveils et pendulettes, à mouvement de montre fonctionnant électriquement
  - 9105.11 Réveils fonctionnant électriquement
- Mouvements de montres, complets et assemblés fonctionnant électriquement:
- 9108.11 – à affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique
  - 9108.12 – à affichage optoélectronique seulement
  - 9108.20 Mouvements de montres, complets et assemblés, à remontage automatique
- Boîtes de montres des n<sup>os</sup> 91.01 ou 91.02 et leurs parties:
- 9111.10 – boîtes en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
  - 9111.20 – boîtes en métaux communs, même dorés ou argentés
- Bracelets de montres et leurs parties:
- 9113.10 – en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
  - 9113.20 – en métaux communs, même dorés ou argentés
  - 9113.90 – en d'autres matières (cuir, plastique ou textile, par exemple)
- Autres fournitures d'horlogerie*
- 9114.10 Ressorts, y compris les spiraux
  - 9114.20 Pierres
  - 9114.30 Cadrans
  - 9114.40 Platines et ponts
-

## Liste des codes du S.H. appliqués aux envois fréquemment expédiés par la poste

### Instruments de musique; parties et accessoires de ces instruments (chapitre 92)

- 9202.10 Violons
- 9202.90 Guitares
- 9204.20 Harmonicas à bouche
- 9205.10 Instruments dits «cuivres»
- 9205.90 Clarinettes
- 9208.10 Boîtes à musique
- 9209.10 Métronomes et diapasons
- 9209.20 Mécanismes de boîtes à musique
- 9209.30 Cordes harmoniques

---

### Armes, munitions et leurs parties et accessoires (chapitre 93)

- 9307.00 Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux

---

### Appareils d'éclairage (chapitre 94)

- 9405.20 Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques
- 9405.30 Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël
- 9405.50 Appareils d'éclairage non électriques (chandeliers)

---

### Jouets, jeux, articles pour divertissements ou pour sports; leurs parties et accessoires (chapitre 95)

- 9502.10 Poupées représentant uniquement l'être humain, même habillées
- 9502.91 Vêtements et leurs accessoires, chaussures et chapeaux pour poupées
- 9503.10 Trains électriques, y compris les rails, les signaux et autres accessoires
- 9503.20 Modèles réduits, animés ou non, à assembler, autres que ceux du n° 9503.10
- 9503.41 Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines, rembourrés
- 9503.50 Instruments et appareils de musique-jouets
- 9503.60 Puzzles
- 9503.80 Autres jouets et modèles, à moteur
- 9504.10 Jeux vidéo des types utilisables avec un récepteur de télévision
- 9504.40 Cartes à jouer
- 9505.10 Articles pour fêtes de Noël
- 9506.12 Fixations pour skis
- 9506.32 Balles de golf
- 9506.40 Articles et matériel pour le tennis de table
- 9506.61 Balles de tennis
- 9506.62 Ballons et balles gonflables (de football, de handball, de basket-ball, par exemple)
- 9506.70 Patins à glace et patins à roulettes, y compris les chaussures auxquelles sont fixés des patins  
*Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne*
- 9507.10 Cannes à pêche
- 9507.20 Hameçons, même montés sur avançons
- 9507.30 Moulinets pour la pêche

---

### Ouvrages divers (chapitre 96)

- Brosses à dents, brosses et pinceaux à barbe, à cheveux, à cils ou à ongles et autres brosses pour la toilette des personnes, y compris ceux constituant des parties d'appareils*
- 9603.21 Brosses à dents, y compris les brosses à dentiers
- 9603.30 Pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire et pinceaux similaires pour l'application des produits cosmétiques
- 9605.00 Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements
- 9606.10 Boutons-pression et leurs parties  
Boutons:
  - 9606.21 – en matières plastiques, non recouverts de matières textiles
  - 9606.22 – en métaux communs, non recouverts de matières textiles
  - 9606.29 – recouverts de matières textilesFermetures à glissière:
  - 9607.11 – avec agrafes en métaux communs
  - 9607.19 – avec agrafes en autres matières (matières plastiques, par exemple)

## Liste des codes du S.H. appliqués aux envois fréquemment expédiés par la poste

- 9608.10 Stylos et crayons à bille
- 9608.20 Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses
- 9608.40 Porte-mine
- 9608.60 Cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe
- 9609.20 Mines pour crayons ou porte-mine
- 9610.00 Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés
- 9611.00 Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main
- 9612.10 Rubans encreurs pour machines à écrire, etc.
- 9612.20 Tampons encreurs
- 9613.10 Briquets de poche, à gaz, non rechargeables
- 9613.20 Briquets de poche, à gaz, rechargeables
- 9614.20 Pipes et têtes de pipes
- Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires:
- 9615.11 – en caoutchouc durci ou en matières plastiques
- 9616.10 Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures

---

### Objets d'art, de collection ou d'antiquité (chapitre 97)

- 9701.10 Tableaux, peintures et dessins
- 9702.00 Gravures, estampes et lithographies originales
- 9703.00 Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières
- 9704.00 Timbres -poste (pour la collection)
- 9705.00 Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique

---

**Nombre total d'articles: 457**

---